



Protection des personnes dans les villages

Par **arnceffrance**, le **25/04/2010** à **12:46**

Bonjour,

je voudrais savoir si on peut poursuivre en justice le maire d'une commune qui refuse aux habitants d'un village qui souhaiteraient créer une police municipale spéciale pour protéger les habitants de toutes sortes d'agressions. Le fonctionnement de cette police serait financé par des associations d'actions sociales. Création d'une police municipale qui soit entièrement sous control de la mairie et géré par un comité spécial dont les membres seraient des habitants de la commune, (des bénévoles et des volontaires).

Il y a manifestement une volonté du maire de ne pas agir pour protéger les habitants de sa commune contre toutes sortes d'agressions. Des personnes âgées sont en danger, et je le suis moi-même qui écrit ce message.

Le maire dit qu'il n'a pas de budget et que la gendarmerie nous protège des agressions. La gendarmerie de notre région fait ce qu'elle peut avec les petits moyens qu'elle a à sa disposition.

Des maires de villages où des personnes ont subi des agressions de toutes sortes refusent que les habitants créent des comités de protections. Il existe un plan de protection des personnes âgées, mais il n'y a personne pour entreprendre des actions de protection.

comité de protection de notre village <http://site.voila.fr/palluau-sur-indre>

Par **frog**, le **25/04/2010** à **13:50**

Une police municipale ne peut pas fonctionner sur base de volontariat. Un groupe de citoyens qui s'amuserait à patrouiller sur la voie publique restera un groupe de citoyens sans prérogatives particulières.

On ne s'improvise pas flic.

Par **arnceffrance**, le **25/04/2010** à **14:06**

Vous n'êtes pas entré dans notre site perso.

<http://site.voila.fr/palluau-sur-indre>

Je suis le président d'une association d'aide aux personnes et d'associations d'actions sociales, j'ai 64 ans, je suis un ancien chef d'entreprises à la retraite, et j'ai suffisamment d'expérience de la vie en société. J'ai proposé de financer la création d'une police municipale sur la commune où je suis propriétaire d'une maison. Je n'ai pas l'intention en tant qu'habitant de cette commune de créer une police personnelle.

Robert Lefebvre